

Le bureau de poste de la Chambre des communes

Par Marguerite Fortin

Un ami, qui sait que je m'intéresse à la franchise postale, m'a fait parvenir un article qu'il a trouvé dans le Northern News/Nouvelles du juin 1979. J'ai pensé que vous aussi, vous aimeriez prendre connaissance des services qu'offre le bureau de poste de la Chambre des Communes.

Deux bureaux de poste d'Ottawa ne font pas partie des Postes canadiennes et ne relèvent pas du ministre des Postes. Il s'agit des bureaux de poste de la Chambre des Communes et du Sénat.

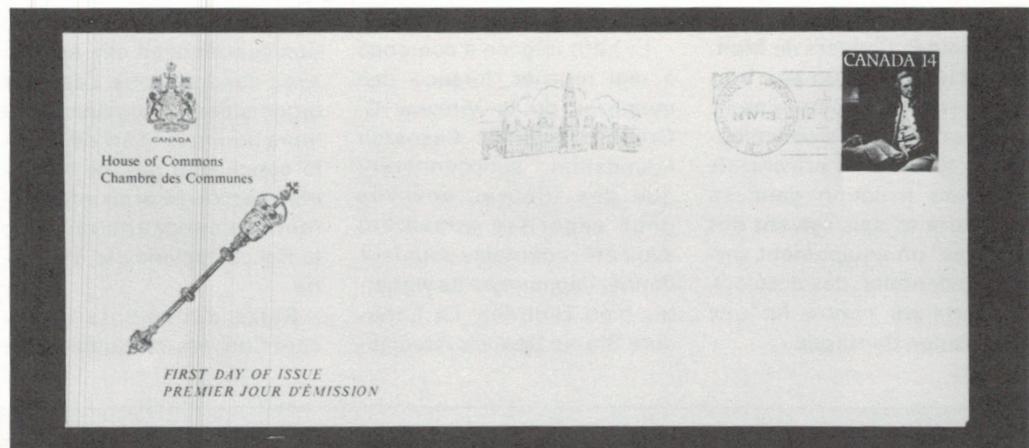
Le bureau de poste de la Chambre des communes est divisé en plusieurs sections.

L'une se trouve dans l'édifice central du Parlement, une autre dans l'édifice de l'Ouest et deux dans l'édifice de la Confédération. De ces deux dernières, l'une est un bureau de poste et l'autre un centre de conditionnement du courrier pour la Chambre des communes. Le bureau de poste de la Chambre des Communes fournit toute la gamme des services postaux à l'exception de Télépost (demande insuffisante) et Post-pak (parce que l'espace est restreint).

Contrairement aux bureaux des Postes canadiennes, celui de la Chambre des communes traite surtout le courrier qui ne porte ni timbre ni empreinte de machine à affranchir. Il s'agit bien entendu du courrier traité en franchise parce qu'il porte la griffe de franchise d'un parlementaire ou d'une personne autorisée.

Les lettres affranchies sont rares au bureau de poste de la Chambre des Communes.

Celui-ci a bien d'autres particularités. Par exemple, les cachets d'oblitération portent l'heure à laquelle le courrier a été traité, en plus du jour, du mois et de l'année. Le bureau de poste de la Chambre des Communes émet ses propres enveloppes Premier Jour, qui sont réservées aux députés et aux sénateurs. Au lieu de l'illustration que les Postes impriment sur leurs enveloppes Premier Jour, cel-



les de ce bureau de poste portent une représentation des armoiries du Canada et de la masse de la Chambre des Communes. Outre les enveloppes Premier Jour officielles, le bureau de poste de la Chambre des Communes traite les enveloppes Premier Jour ordinaires pour les collectionneurs.

Les services philatéliques ne sont cependant qu'une partie infime de la charge de travail de ce bureau. Comme dans tous les bureaux de poste, la tâche principale est le

traitement du courrier. Quelque 27 millions d'envois passent annuellement par le bureau de poste de la Chambre des Communes. La plus grande partie du flot du courrier est composée de deux genres d'envois, les envois sans adresse et les documents du gouvernement. Les envois sans adresse sont semblables à ceux du secteur privé en ce qu'ils ne portent pas d'adresse mais toute ressemblance s'arrête là. Ces envois sans adresse que les députés ont le droit d'expédier quatre

fois par exercice financier sont expédiés à des chefs de ménage bien précis, les domiciles de leurs commettants.

Le conditionnement des envois en nombre sans adresse incombe au bureau de poste de la Chambre des Communes. Il s'agit d'insérer la documentation dans des milliers d'enveloppes, puis d'expédier ces dernières à diverses régions géographiques qui constituent des circonscriptions politiques. Cependant, ce courrier ne peut pas être expédié en vrac. Il faut le séparer et le conditionner par bureau de poste, route rurale ou itinéraire de facteur au sein de chaque circonscription.

Le second genre de courrier prépondérant dans le flot du courrier est constitué de documents du gouvernement comme le Hansard quotidien, qui est expédié aux universités, aux bibliothèques, aux groupes spécialisés, etc.

Tôt ou tard, le bureau de poste de la Chambre des Communes doit se servir des installations des Postes canadiennes; cela se produit à l'établissement d'Alta Vista, à Ottawa. Dès que le courrier du Parlement arrive aux Postes, il entre dans un réseau composé de 8 289 installations postales réparties dans tout le Canada, et qui garantit que ces envois importants vont des représentants du peuple aux citoyens, où qu'ils habitent dans notre vaste pays.

